

# Règlement des épreuves :

**1) Organisation :** Le Triathlon Club du Val de Drôme organise le 02 février 2020 sur la commune d'Eurre les épreuves suivantes :

Un trail découverte de 14km, de 7,5km et des épreuves enfants.

**2) Assurance :** L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pour tout accident physique immédiat ou futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**3) Responsabilité :** Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou défaillance physique, avant, pendant ou après la course.

**4) Respect des décisions :** vous vous engagez à respecter le code de la route, le parcours balisé et les consignes de sécurité. Vous devez respecter les décisions des médecins et des organisateurs sous peine de disqualifications.

**5) Droit d'image :** les participant(e)s autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et le site internet du Triathlon Club du Val de Drôme.

**6) Accueil des participants :** L'organisateur met à disposition des participants des parkings, au cimetière et au parking du Lavoir. L'accueil des participants aura lieu à l'école de Eurre.

**7) Classements :** Les résultats seront affichés à l'issue de chaque épreuve et disponible sur le site [www.tcvd.fr](http://www.tcvd.fr).

**8) Parcours :** Le parcours des deux épreuves à 90% sur chemin et piste. Un pointage aura lieu sur les parcours. Par respect de la nature et des propriétés privées traversées, merci de rester sur les pistes et de garder vos déchets sur vous jusqu'aux ravitaillements ou à l'arrivée. Tout manquement sera sanctionné d'une disqualification.

**9) épreuves enfants :** les épreuves enfants ont lieu sur le terrain et sur le chemin le long de l'école, elles ne sont pas chronométrées et ne donneront pas lieu à un classement.

**10) Ravitaillements :** Des ravitaillements seront disposés tous les 5 kilomètres environ, ils seront composés : d'eau, coca, barre de céréales, cake, sucre, fruits.

**11) Récompenses :**

Les courses 14km et 7.5km seront dotées de coupes et de lots en nature pour les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie hors vétéran cumulé par 2 catégories.

**12) Hébergements :**

Valsoyo 26120 UPIE : 04 75 60 58 06

Hotel la saline 26400 CREST :

**13) Annulation :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas d'intempérie ou de force majeure qui porterait atteinte à une bonne organisation ainsi qu'aux bénévoles et participants. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

**14) Lieu et Horaires :**

Le départ des courses aura lieu le 2 FEVRIER 2020 à l'école de Eurre.

Départ 14km (+500m dénivelé) : 9H30 arrêt du Chrono 12H30

Départ 7.5km( +250m dénivelé) : 9H30 arrêt du Chrono 11H30

Départ épreuves enfants : 11H00

**14) Retrait des dossards et inscriptions :**

Dimanche 02 Février 2020 de 7h45 jusqu'à 9h15, Ecole de Eurre.

Limité à 500 coureurs aux totaux.

**15) Catégories :**

Le 14km est ouvert aux coureurs de la catégorie junior à vétéran.

Le 7.5 km est ouvert aux coureurs de la catégorie cadet à vétéran.

400m pour les enfants nées de 2013 à 2011

800m pour les enfants nées de 2010 à 2009

1200m pour les enfants nées de 2008 à 2006

1600m pour les enfants nées de 2005 à 2003

**16) Droit d'inscription :**

14km : 10 euros puis 13€ à partir du 15/01/2019

7.5km : 7 euros puis 10€ à partir du 15/01/2019

Epreuves enfants : **GRATUIT**